



**Votre demande d'abonnement doit comprendre :**

- Ce formulaire dûment complété et signé
- La photo du compteur
- Copie d'une pièce d'identité (titulaire et co-titulaire)

**Votre demande d'abonnement doit être envoyée :**

**Par mail**

[contact@rivesdutarn.fr](mailto:contact@rivesdutarn.fr)

OU

**Par courrier**

**SIAEP DES RIVES DU TARN  
78 Avenue de Millau - BP2  
12170 REQUISTA**

**Mentions légales :**

Le présent contrat est soumis aux clauses et conditions du règlement de service des eaux (et éventuellement de l'assainissement).

- Je m'engage à me conformer au règlement de service des eaux, consultable sur le site internet [www.rivesdutarn.fr](http://www.rivesdutarn.fr).
- Je déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat, disponible sur le site internet [www.rivesdutarn.fr](http://www.rivesdutarn.fr).
- Je bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature de la présente demande. Dans le cas où je me rétracterais, je m'engage à m'acquitter de l'eau consommée entre ma demande de souscription et ma rétractation.

**IMPORTANT :** Tant que le contrat de fourniture d'eau potable n'est pas résilié, vous serez tenu pour responsable de votre branchement, des consommations afférentes et des sommes dues.

**Votre service client :**

Pour tout renseignement, notre service clientèle est à votre écoute au 05 65 46 11 99, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00. Pour les urgences, en dehors de ces horaires, merci de composer le 1.

En cas de réclamation, vous pouvez contacter nos services. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser une réclamation écrite à Monsieur le Président du SIAEP des Rives du Tarn, pour que votre dossier soit réexaminé.

Nous vous rappelons, en outre, qu'une consommation d'eau maîtrisée est respectueuse de la préservation de l'environnement.

Les informations nominatives vous concernant sont conservées dans un fichier informatique permettant la gestion de votre abonnement et peuvent être communiquées aux entités contribuant au service de l'eau et éventuellement au service de l'assainissement. Comme le prévoit la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez demander à tout moment l'accès, sans frais, à ces informations ou à ce qu'elles soient rectifiées.

Lorsque vous nous communiquez vos coordonnées téléphoniques, vous pouvez vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, sur [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).